



SAINTE-CROIX-DU-VERDON

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

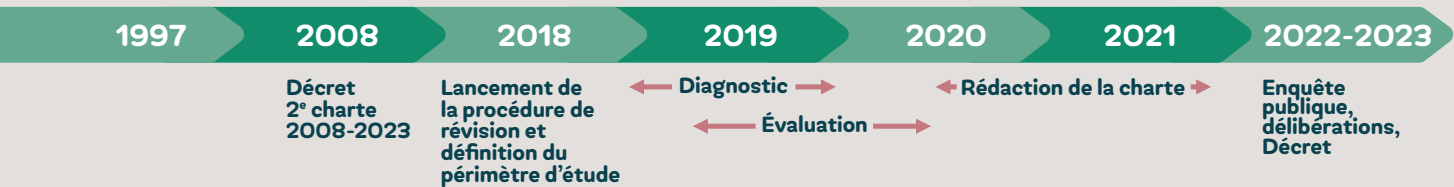
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation du site **Natura 2000** « Plateau de Valensole » : inventaires et suivis (petit rhinolophe, chevêche d'Athéna ; pollinisateurs sauvages, bruant ortolan, oiseaux communs nicheurs liés aux espaces agricoles) et montage de mesures agro-environnementales en faveur de l'outarde canepetière et de milieux pastoraux avec des agriculteurs volontaires.
- Cartographie des **herbiers** dans les lacs du bas Verdon (2008 – 2018) par la Société du canal de Provence dans le cadre des contrats de rivière Verdon.
- Expérimentation en génie végétal pour limiter les érosions de berges du lac (plantations et suivis depuis 2010).
- Réalisation du **diagnostic écologique** des rives du lac de Sainte-Croix et accompagnement du Conservatoire du littoral dans sa politique d'acquisitions foncières.
- Conseils pour la prise en compte des nids d'hirondelles en façade dans la rénovation du bâti.
- Accompagnement de l'association Culture loisirs et patrimoine dans son travail de **recueil de la mémoire de la vallée**, et aide à l'émergence du projet de valorisation porté par la commune de **Maison du paysage, du lac et du patrimoine**.
- Réalisation d'une étude pour la requalification paysagère des bords du lac de Sainte-Croix et de sites fréquentés dans les gorges du Verdon identifiant plusieurs plages, la base nautique, et sites sur la commune de Sainte-Croix (2012).
- 23 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune.
- Inventaire participatif des **cabanons pigeonniers** du plateau de Valensole et édition d'un livret découverte.
- Passages réguliers de l'équipe du SIVU d'entretien des berges du Verdon.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Plusieurs participations à **Nautilac** (conférences, balades commentées...).

- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Opération de **nettoyage des berges du lac** de Ste-Croix (centres de loisirs ou groupes de volontaires coordonnés par les écogardes).
- Événement **1851, un soulèvement pour la République** (exposition spectacle et courrier scientifique).



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune lors de l'élaboration de son **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction d'un cahier des charges et à la consultation des bureaux d'étude, transmission d'un porter à connaissance complet, émission d'un avis sur le projet arrêté de PLU.
- Accompagnement de la commune dans la réflexion et la mise œuvre d'aménagements visant à réguler la **circulation des véhicules à moteur** et à limiter ou redimensionner l'accès motorisé aux espaces naturels (berges lacustres) pour leur préservation, et répondre aux enjeux de sécurité et salubrité publique (sites de Paraloup, Repentance, baie de la Louvière).
- Accompagnement du programme pluriannuel d'intervention pour la **gestion des érosions de berges** autour du lac de Ste-Croix mené par EDF et des travaux qui ont suivi sur la piste de Paraloup.
- Installation d'un **réseau radio** pour la sécurité et l'alerte secours proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement des **agriculteurs volontaires** du plateau de Valensole vers des pratiques plus

respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 1 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques), 1 chantier de plantation de haies chez un agriculteur volontaire de la commune...).

- Expérimentation de **marchés paysans** du Verdon en 2010 (bords du lac), 2011 et 2016.
- Étude de faisabilité d'une navette touristique de desserte entre des possibilités de parking relais et le lac en période estivale (2013).
- Promotion de la **randonnée** : déplacement du GR 4 – création d'une variante au GR 4 historique et création du GR de Pays – Tour du lac de Ste-Croix ; réalisation d'une fiche randonnée sur le circuit des Muletiers ; valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à un bénéficiaire pour les sorties accompagnées nautiques.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles.
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50^{aine} d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Programme **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité.

- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays-tours du Verdon.
- Apport de connaissances et accompagnement du projet **d'extension du réseau d'eau SCP** sur le plateau de Valensole pour permettre une bonne intégration paysagère et environnementale et favoriser des pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité.
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...).
- Programme d'actions du **contrat rivière** : appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).
- **Études de faisabilité** réalisées par la régie d'aménagement et de gestion des **sites naturels fréquentés** : identification des dysfonctionnements et des potentiels du site, propositions de solutions aux élus de la commune, faisabilité technique, juridique et financière des solutions retenues.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr